



Après la loi votée le 11 mai 2011

LE GAZ DE SCHISTE CE N'EST PAS FINI

Le sénat a adopté mercredi en commission la proposition de loi interdisant l'extraction par fracturation hydraulique (loi votée par le parlement le 10 mai 2010 et diffusée depuis 15 jours sur le marché des Vans). Cette loi prévoit l'abrogation des permis exclusifs de recherches dont le titulaire prévoirait d'utiliser cette technique décriée. Le sénat a précisé que seraient possibles « des projets à des fins scientifiques ». Peut-on en conclure que la commission approuverait de tels projets ou invaliderait de nouvelles techniques ?

Le sénat doit examiner ce texte le 1^{er} juin. Vous pouvez encore écrire à votre député pour qu'il intervienne auprès des sénateurs (des lettres type sont proposées par les collectifs).

C'est grave : Non seulement les permis ne sont pas abrogés mais les sénateurs réintroduisent un amendement autorisant la fracturation hydraulique à des fins dites « scientifiques » et dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ... On constate cependant la réintégration d'une possible enquête publique... Mais quelles en seront les modalités ? La représentation des élus, des associations et

des publics sera-t-elle suffisante pour que l'on puisse s'opposer aux projets ? Et de quelle manière les résultats de cette enquête pèseront-ils sur les décisions finales ?

Par ailleurs, les Maires des communes qui ont pris un arrêté municipal interdisant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sur leur commune continuent d'être attaqués devant le Tribunal Administratif par les entreprises pétrolières qui ont déposé les permis. Les dernières en date sont : BONNEVAUX, SAINT MAURICE D'IBIE, SAINT ANDRE DE CRUZIERES, LES ASSIONS....

TOTAL a prévu de commencer les forages à l'automne à **Saint Etienne de Sermentin**. Quelle méthode va-t-il utiliser ? Qui a pris la décision de valider ce permis ? Les élus et les habitants seront-ils consultés ? Ordre a déjà été donné à un fermier de ne rien faire au-delà de la récolte...Après que cet ancien puits ait été rebouché, les habitants se plaignaient d'odeurs désagréables. Après fracturation hydraulique, ce ne seront plus seulement des odeurs, mais des émanations toxiques à causes des nombreux produits chimiques dangereux injectés. Et ce n'est qu'un début, s'il y a suffisamment de gaz, il pourrait y avoir des forages tous les 500 m !

La lutte ne fait que commencer et doit continuer. De plus en plus de collectifs se créent commune par commune, faites-vous connaître, rejoignez-les !

La liste de ces collectifs ainsi que des informations sur tout ce qu'il se passe en France et à l'étranger concernant l'exploitation des hydrocarbures seront disponibles sur le stand du marché des Vans tous les samedis.

Pour toute information complémentaire :

www.stopaugazdeschiste07.org
contact@stopaugazdeschiste07.org

site : OWNI SCHISTE